



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Comité de gestion de la Convention TIR de 1975**Soixante-dix-septième session**

Genève, 9-10 (matin) février 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-dix-septième session****Additif****1. Point 6 de l'ordre du jour**

Après le dernier paragraphe, ajouter un nouveau paragraphe libellé comme suit :

À sa première session (18-21 janvier 2022), le TIB examinera son règlement intérieur, énoncé dans les documents ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2022/1 et Corr.1, et l'adoptera s'il le souhaite. Dans le cas où le TIB adopte son règlement intérieur et le communique au Comité, ce dernier est alors invité à approuver ledit règlement à la présente session, ce qui permettra au TIB de disposer de son propre règlement plus rapidement.

2. Point 6 de l'ordre du jour, documents

Ajouter ceci :

ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2022/1 et ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2022/1/Corr.1.

